

Devenez Mécène

Qui sommes-nous ?

Créée en 2017, la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne développe et soutient les Chaires de recherche et d'enseignement, les projets étudiants et les grands événements de l'Université grâce au soutien de mécènes et partenaires publics et privés.

Présidée par Mme Anne Levade et soutenue par ses membres fondateurs, ACCOR et AFER, la Fondation œuvre à la préservation et à la transmission d'une histoire universitaire unique, mais également au développement de nouvelles interconnexions entre savoir et entreprises, patrimoine et générations futures, acteurs publics et privés.

NOS FONDATEURS



NOS MÉCÈNES ET PARTENAIRES

AFER • ACCOR • AMAZON PRIME VIDEO • ARTE • ART EXPLORA • BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS • BNP PARIBAS • CAISSE DES DÉPÔTS • COALITION FRANÇAISE POUR LA DIVERSITÉ CULTURELLE • DREES • ELEMENTS • FRANCE 2030 • FÉDÉRATION FRANÇAISE DE L'ASSURANCE • FONDATION DE FRANCE • FONDATION MICHELIN • FRIENDS OF FONDATION DE FRANCE USA • LOUVRE • MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION • MUSÉE DU LUXEMBOURG • NETFLIX PARIS MUSÉES • S2T • SACD • SACEM • SCALEWAY

CONTACTS

Anne-Sophie Coppin,
Déléguée Générale de la Fondation :
anne-sophie.coppin@univ-paris1.fr

Roxane Lagier-Eberstein,
Chargée des partenariats et du mécénat :
roxane.lagier-eberstein@univ-paris1.fr

Devenez Mécène



Omnibus
sapientia
unicuique
excellencia.

Le savoir
pour tous,
l'excellence
pour chacun.

Les projets que nous soutenons

CHAIRES DE RECHERCHE ET D'ENSEIGNEMENT

La Fondation soutient les Chaires de recherche de l'Université. Ces Chaires dont les thèmes vont du patrimoine et des musées, au numérique, en passant par l'économie sociale et les enjeux de société, permettent de nouvelles découvertes et contribuent au développement des connaissances.



PROJETS ÉTUDIANTS

Les étudiants de l'Université sont libres de créer ou d'intégrer des associations étudiantes. La Fondation soutient certains projets de ces associations dont la qualité est remarquable. Une remise de prix pour l'art contemporain, des simulations onusiennes, la solidarité alimentaire étudiante ou encore l'entrepreneuriat sont des thèmes et projets qui rassemblent les étudiants et contribuent positivement à la société d'aujourd'hui et de demain.



GRANDS PROJETS DE L'UNIVERSITÉ

La Fondation soutient les temps forts de l'Université lors du Concours international d'éloquence et la Cérémonie des Docteurs. Ils mettent à l'honneur les orateurs et docteurs de l'Université qui contribuent à la faire rayonner. De l'opportunité de pratiquer l'art oratoire et la confrontation des idées et des nouvelles connaissances, à une cérémonie majestueuse rendant hommage aux nouveaux docteurs, ces événements de prestige font battre le cœur de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.



Défiscalisation

VOUS ÊTES UN PARTICULIER

Les dons versés à la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont éligibles à la réduction d'impôt prévue dans le cadre du mécénat par le Code général des impôts (CGI) pour :

- 66% pour les particuliers assujettis à l'Impôt sur le Revenu (IR), au titre de l'art. 200 du CGI, dans la limite de 20 % du revenu imposable.
- 75% pour les particuliers assujettis à l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI), au titre de l'art. 978 du CGI, dans la limite de 50 000 euros.

VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE

Les dons effectués sont déductibles de l'Impôt sur les Sociétés (IS) à hauteur de :

- 60 % de la somme versée dans la limite de cinq pour mille du chiffre d'affaires HT (art. 238 bis du Code général des impôts) et dans la limite de 2 millions d'euros de versement annuel.

VOUS ÊTES UN RESSORTISSANT EUROPÉEN

Contactez-nous afin que la loi de défiscalisation applicable soit celle de votre pays de résidence grâce au Transnational Giving Europe.

SCANNEZ LE QR CODE



VOUS ÊTES UN RESSORTISSANT AMÉRICAIN

Contactez-nous afin que la loi de défiscalisation applicable soit celle de votre pays de résidence grâce à notre partenaire Friends of Fondation de France.

SCANNEZ LE QR CODE



CONTREPARTIES

Lorsque vous êtes mécène de la Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne, nous vous invitons aux temps forts de l'Université, à de nombreux événements, et vous proposons des contreparties sur-mesure en fonction de vos intérêts.



Exemples de défiscalisation

applicable aux particuliers et entreprises résident en France.

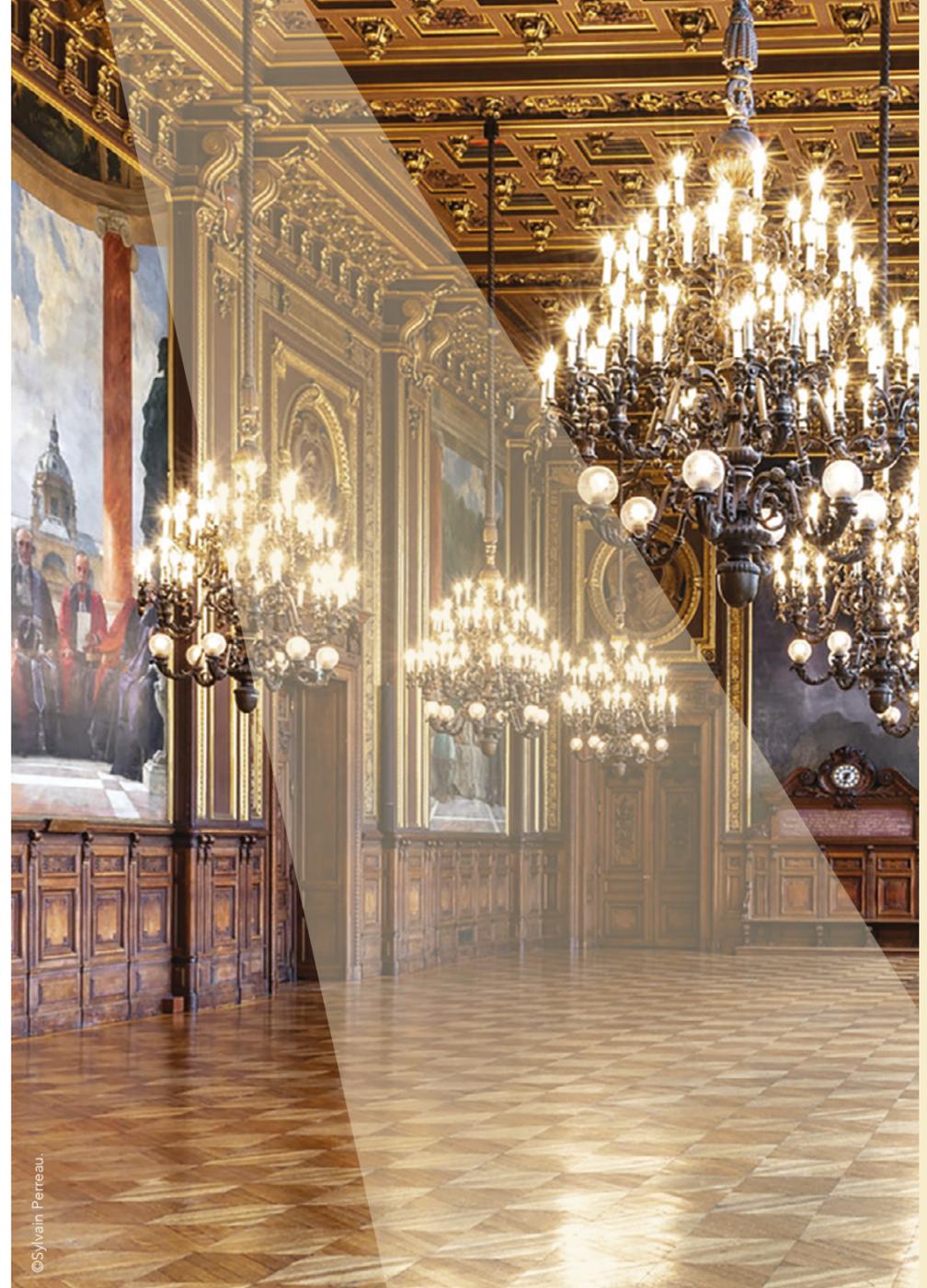
Chaque don à la Fondation fait l'objet d'un reçu fiscal que nous vous envoyons.

MONTANT DU MÉCÉNAT, SI VOUS ÊTES UN PARTICULIER.	VOUS DONNEZ DANS LE CADRE DE :	
	l'Impôt sur le Revenu (IR)	l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI)
10 000 €	3 400 €	2 500 €
1 000 €	340 €	250 €
500 €	170 €	125 €
50 €	17 €	12,50 €

Ce que cela vous coûte réellement après défiscalisation.

MONTANT DU MÉCÉNAT, SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE.	VOUS DONNEZ DANS LE CADRE DE l'Impôt sur les Sociétés (IS)	
	50 000 €	20 000 €
10 000 €	4 000 €	
5 000 €	2 000 €	
1 000 €	400 €	

Ce que cela vous coûte réellement après défiscalisation.



Devenez Mécène

POUR ENVOYER VOS CHÈQUES À L'ORDRE DE LA FONDATION PARIS 1 PANTHÉON-SORBONNE, JOIGNEZ CETTE PARTIE DÉTACHABLE.

Nom
 Prénom
 Adresse
 Numéro de téléphone
 Adresse mail

SI VOUS ÊTES UNE ENTREPRISE :
 N°SIRET
 Adresse de l'entreprise

ENVOYEZ-LÀ À L'ADRESSE SUIVANTE :

Fondation Paris 1 Panthéon-Sorbonne,
 13 Rue du Four, 75006 Paris

POUR EFFECTUER UN VIREMENT BANCAIRE, CONTACTEZ-NOUS À L'ADRESSE SUIVANTE :

Contact-fondation@univ-paris1.fr

OU
 SCANNEZ LE QR CODE

